

LE JARDINS DE PECQUEUSE
Contrat Yaourts de brebis au lait entier
Du 18 avril au 21 juillet 2025

Entre l'adhérent de l'AMAP « Les jardins de Pecqueuse » :

Nom, prénom : _____
et
Emeline Jacques, éleveuse de brebis et productrice de produits laitiers

Objet du contrat :

Le contrat propose un partage de lait entier issu de la traite de nos brebis. Nous vous proposons des **yaourts au lait entier de brebis en pots en verre de 180g** et en pots plastique de 125g. Les volumes de lait produits fluctuant au cours de la saison, les quantités livrées seront donc variables et lissées sur la saison. Les yaourts proposés sont de type lactique.
Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et engagements définis dans la charte des AMAP.

ENGAGEMENTS

Engagements de l'amapien :

Venir récupérer ou faire récupérer ses yaourts aux dates indiquées. Lors d'absences, accepter que les yaourts soient partagés ; il n'y aura pas de « dédommagement » ou de « remboursement ».

Comprendre que les impondérables de l'élevage (durée et stade de lactation des brebis, météo, problèmes sanitaires...) peuvent influencer sur les dates de livraison, les produits (plus ou moins crémeux selon le stade de la lactation).

En situation exceptionnelle (crise sanitaire, épizootie, trop forte diminution de la production laitière ou maladie, accident) rester solidaire de l'éleveur en révisant avec lui les termes de ce contrat.

La souscription du présent contrat constitue un soutien capital pour la productrice, un geste pour le maintien de l'agriculture paysanne et le soutien d'une économie solidaire.

Engagement de l'éleveuse :

Livrer le colis objet du présent contrat.

Accueillir les adhérents sur les sites de pâturage lors de visites programmées.

Communiquer les informations de façon transparente (techniques d'élevage, fabrication des fromages, vie du troupeau, situation financière) et informer les adhérents de tout événement grave le mettant dans l'incapacité d'honorer tout ou partie de ses engagements contractuels et la contraignant à solliciter l'engagement de solidarité en situation exceptionnelle.

Veiller au bien-être des animaux sur les plans physiologiques et éthologiques. Conduire son troupeau dans le respect de la charte des AMAP.

L'éleveuse s'engage à vérifier le bon état des pots consignés et stérilise avant réutilisation les pots propres rapportés.

Engagements communs :

Les partenaires s'engagent à partager les risques et bénéfices naturels liés à l'activité agricole (aléas climatiques, problèmes sanitaires, etc.).

Toutefois, et seulement en cas de situation exceptionnelle (catastrophe climatique, etc.), le contrat pourra être révisé lors d'une réunion spécifique avec les adhérents pour évaluer le bien-fondé des modifications à apporter.

LIEU ET HORAIRES DE LIVRAISON

A la Ferme Lafouasse , Rue du chemin vert 91470 PECQUEUSE

Le Samedi de 9h45 à 10h30 (horaires de distribution fixée par l'AMAP)

Dates : 18/04 ; 16/05 ; 30/05 ; 13/06 ; 27/06 ; Mardi 07/07 ; Mardi 21/07

Produit	Prix unitaire	Nombre de pots par distribution (pour les yaourts nombre pair pour la gestion)	Prix pour 7 distributions	Prix à régler
yaourt de brebis 180 g Pot en verre	2,20 €			
Yaourt de brebis 125 g Pot en plastique	1,50€			

CONSIGNES SUR LES POTS

Une consigne de 50 cts (non incluse dans le prix) est appliquée sur chaque pot. A chaque livraison, les pots rendus par l'adhérent seront comptabilisés. En fin de contrat, les pots non rendus seront facturés à l'adhérent au tarif de 50 cts par pot.

Le règlement par chèque est à faire à l'ordre de « **Emeline Jacques** »

Signature de l'adhérent	Signature de l'éleveuse	Coordinatrice contrat
Fait à : Le :		Valérie Caviggia vcaviggia@free.fr / 06 13 57 40 53 22 chemin de Cernay 91470 Les Molières